

## INSCRIPTION COURS COLLECTIFS PILATES

NOM : .....PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE : .....

NATEL : .....

MAIL : .....

DATE DE NAISSANCE : .....



FORFAITS	HIIT LUNDI 12h00-12h45	INTERMEDIAIRE MERCREDI 17H15-18H15	INTERMEDIAIRE MERCREDI 18H20-19H20	+60 JEUDI 10H15-11H15	INTERMEDIAIRE VENDREDI 13H45-14H45	CHF
<b>ANNUEL</b> 1 COURS/SEMAINE						648.—
<b>ANNUEL AVS</b> 1 COURS/SEMAINE						583.—
<b>SEMESTRIEL</b> JANVIER-JUILLET 1 COURS /SEMAINE						480.—
<b>SEMESTRIEL AVS</b> JANVIER-JUILLET 1 COURS/SEMAINE						432.—
<b>SEMESTRIEL</b> AOÛT-DÉCEMBRE 1 COURS/SEMAINE						320.—
<b>SEMESTRIEL AVS</b> AOÛT-DÉCEMBRE 1 COURS/SEMAINE						288.—
<b>SÉANCE UNIQUE</b>						23.—
<b>MIDI-ACTIF (PROP. CANTON BE) ABONNEMENT JANVIER-JUILLET</b>						207.—

## **CONDITIONS GENERALES**

### PRESENCES

Le suivi de vos séances doit être régulier pour assurer la bonne progression de votre niveau ainsi que pour la qualité de l'enseignement.

Les cours annulés ou manqués peuvent être rattrapés à d'autres moments au cours du forfait choisi. Les cours ne sont pas remboursés.

### PRESTATION CONVENUE DU PRESTATAIRE

La conclusion du présent contrat daté et signé donne au client le droit de participer au forfait de groupe mentionné ci-dessus.

### CONDITIONS FINANCIERES

Les forfaits sont facturés d'avance et sont à régler avant le 30 du mois courant.

Les séances uniques sont à régler au comptant.

Chaque relance pour le paiement fait l'objet d'une facturation de 10.-.

En cas d'accident ou de maladie se prolongeant plus de 4 semaines et sur présentation d'un certificat médical, le forfait peut être adapté dans sa validité ou suspendu. Le client ne peut prétendre à aucun remboursement.

### ASSURANCES

PilateStef décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de blessures.

### MODE DE PAIEMENT

Par virement bancaire suisse / BV

Banque Cantonale Bernoise SA/3001 Berne

von Dach Stéphanie

Montagu 24

2520 La Neuveville

IBAN : CH39 0079 0042 9248 4131 1

Lieu, date et signature : .....

